

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 28 juillet dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Concerts plein air "les mercredis d'été" :
 - mercredi 3 août 2005 - place Saint Rémy - contrat passé avec le groupe "Dam Fortune" - coût de la prestation : 500 € - contrat passé avec M. Delamare - coût de la prestation : 150 €
- ↳ Construction de 25 logements - lotissement Les Bruyères - marché de maîtrise d'œuvre - avenant n°1 - objet de l'avenant : confirmation du coût définitif des travaux soit 251 299,85 €TTC- titulaire du marché : société Infra Service .
- ↳ Terrain cavée de Caude Côte - avenant n°1 à la convention de mise à disposition - bénéficiaire : entreprise GTM Génie Civil - objet de l'avenant : prolongation de la mise à disposition jusqu'en août 2005.
- ↳ Transports liés aux activités scolaires - année scolaire 2005/2006 - titulaire du marché : société CNA. - montant : 30 530,50 €HT pour les prestations de base portées au planning prévisionnel.
- ↳ Fourniture de produits phytosanitaires et divers - marché à bons de commande sans minimum et maximum - titulaire : société Socodip - durée : 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↳ Connexion de sites distants par mise en place de liaisons laser, hertziennes ou boucle locale radio - avenant n°3 au marché - objet : liaison complémentaire entre la Mairie de Dieppe et la résidence Beau Site - titulaire du marché : société PC Thelle Informatique - montant de l'avenant : 3 768,60 €TTC.
- ↳ Mise en souterrain du réseau basse tension et éclairage public - boulevard Georges Clémenceau - titulaire du marché : société Cégélec SDEM - montant des travaux : 30 517,14 €TTC.
- ↳ Acquisition de l'îlot des Huileries Normandes - phase judiciaire de la procédure d'expropriation - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Occupation d'une aire de stationnement de l'entreprise Léon Vincent - durée : du 8 au 30 août 2005 - objet : stationnement des remorques des industriels forains - montant de l'indemnité forfaitaire : 1 794 €
- ↳ Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment annexe à l'école Pierre Curie - titulaires du marché : cabinet En Act Architecture, bureau d'études Alpha Bet et M. Gambet - montant total du marché : 34 803,60 €TTC.
- ↳ Tarification des restaurants scolaires - année 2005/2006.
- ↳ Cession de trois véhicules divers - bénéficiaire : société AB Auto Pièces - montant : 2 300 €

- ↳ Fourniture et livraison d'un chariot élévateur électrique d'occasion - titulaire du marché : société Scopehm - montant : 10 046,40 €TTC.
- ↳ Fournitures courantes pour la signalisation lumineuse tricolore -
 - lot 1 "matériels de visualisation" - titulaire du marché : société SER - montant minimum : 39 468 €TTC - montant maximum : 143 520 €TTC - durée : douze mois.
 - lot 2 "contrôleurs de signaux de visualisation" - titulaire du marché : société Lacroix Trafic - montant minimum : 19 136 €TTC - montant maximum : 76 544 €TTC - durée : douze mois.
 - lot 3 "systèmes d'exploitation des contrôleurs" - titulaire du marché : société Sopac - montant minimum : 3 588 €TTC - montant maximum : 11 960 €TTC - durée : douze mois.
 - lot 4 "pièces pour matériels existants" - titulaire du marché : société SER - montant minimum : 9 568 €TTC - montant maximum : 35 880 €TTC - durée : douze mois.
- ↳ Mise en souterrain du réseau basse tension et éclairage public rue Léon Rogé - titulaire du marché : entreprise Cégélec SDEM - montant : 33 310,15 €TTC.
- ↳ Convention de formation avec l'association des Ludothèques Françaises - objet de la formation : université d'été des ludothécaires - montant : 393 €TTC - durée de la formation : cinq jours.
- ↳ Convention avec l'OPAC - mise à disposition à titre gracieux d'un terrain avenue Jean Jaurès - durée : un an à partir du 1^{er} juin 2005 renouvelable par tacite reconduction annuelle.
- ↳ Avenant n°2 à la convention de location de locaux par Sodineuf Habitat Normand immeuble Quenouille - objet de l'avenant : mise à disposition d'une 4^{ème} unité de 36 m² à compter du 11 juillet 2005.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux de la Maison des Associations - bénéficiaires : associations Philatélique et P.E.E.P - durée : deux ans à partir du 1^{er} septembre 2005.
- ↳ Banquets destinés aux personnes âgées - titulaire du marché : société Varet Traiteur - prix du repas : 18 €TTC - coût du personnel : 750 €TTC.
- ↳ Réalisation de sols souples sous aires de jeux - titulaire du marché : société Minéral Service - montant minimum : 23 920 €TTC - montant maximum : 95 680 €TTC - durée : douze mois.
- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - contentieux :
 - Affaire Ville de Dieppe c/Epoux Bernard Saily - recours en annulation du certificat d'urbanisme négatif du 03.02.2005.
 - Affaire Ville de Dieppe c/Crédit Foncier de France - référé provision - garantie d'emprunts.
 - Affaire Ministère de la Justice c/Mme Anseaulme - désignation d'un expert avant démolition d'un immeuble 4 rue Gambetta.
- ↳ Machine à adressage AD 5 500 - avenant n°1 au contrat de maintenance - objet de l'avenant : modification de la formule de révision des prix du fait de la disparition de l'indice PscC- titulaire du contrat : société Secap.
- ↳ Machine à affranchir de la mairie de Neuville lès Dieppe - avenant n°1 - objet : modification de la formule de révision des prix - titulaire du contrat : société Secap

- ↳ Concert plein air "les mercredis d'été" - mercredi 20 juillet 2005 - pôle du Val Druel - contrat passé avec le groupe "parce qu'il en fallait un" - coût de la prestation : 350 €nets.
- ↳ Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local sanitaire dans le bâtiment avenue Vauban - bénéficiaire : Œuvre Normande des Mères - durée : douze ans.
- ↳ Prestation musicale - report du concert de David Hallyday pour raisons médicales - vendredi 26 août 2005 - coût de la prestation : 25 847,50 €TTC.
- ↳ Mise en place d'un dispositif de secours - concert de David Hallyday - vendredi 26 août 2005 - contrat avec la Croix Rouge - coût : 300 €nets.
- ↳ Animation/spectacle plein air - dimanche 28 août 2005 - contrat avec le groupe Images et Musique du Monde - montant de la prestation : 2 353,20 €TTC.
- ↳ Construction d'un bâtiment servant de toilettes publiques permettant l'accès aux personnes handicapées et d'urinoirs à nettoyage automatique - titulaire du marché : société Planté Systèmes - montant du marché : 62 514,92 €TTC.
- ↳ Location/entretien d'une machine à affranchir - avenant n°2 portant remplacement du matériel actuel par une machine SX 1343 Dyna - titulaire du marché : société Satas - durée : jusqu'au 31 décembre 2007 correspondant à l'échéance du contrat en cours.
- ↳ Occupation du domaine public communal pour une extension à usage commercial - café bar restaurant "l'Orange Bleue" - quai Henri IV - avenant n°1 à la convention initiale - objet de l'avenant : transfert du fonds de commerce - nouvelle dénomination : La Bocca.
- ↳ Convention de formation avec le Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle - objet de la formation : branchements électriques - montant : 908,96 €TTC - durée : cinq jours.
- ↳ Convention de formation avec l'organisme Forum - objet de la formation : évaluation des transferts de charges : méthodes et nouveautés - montant : 470 €TTC - durée : une journée.
- ↳ Conventions de formation avec le CNFPT -
 - Préparation à l'examen professionnel - montant : 3 710 €TTC - durée : trois jours.
 - Habilitation électrique BO/BOV - montant : 70 €TTC - durée : une journée.
- ↳ Opération de redynamisation du commerce et de l'artisanat du centre ville de Dieppe - mission de décoration de vitrines commerciales inoccupées - titulaire du marché : Déco et Publicité - prix d'un visuel : 849,16 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au pôle de services La Fontaine - avenant n°2 à la convention initiale - objet de l'avenant : prise en compte de permanences supplémentaires - bénéficiaire : Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre.
- ↳ Mission d'études concernant le schéma d'aménagement du quartier du Val Druel - titulaires du marché : cabinet Territoires, Sites et Cités, sous-traitant : cabinet Emo et Maxime Godard - montant global de l'opération : 30 737,20 €TTC.

- ↳ Mise à disposition de locaux, de moyens humains et matériels - convention avec le Centre du Service National de Rouen - objet : journée d'appel de préparation à la défense du 24 septembre 2005.
- ↳ Prestations spectacles de Noël et de fin d'ateliers - contrat avec Mme Laurence Mouton "A travers contes" - durée : les 20, 21 et 22 décembre 2005 - montant : 420 €TTC.
- ↳ Animation d'ateliers contes à la maison de quartier du Pollet et au pôle de services Camille Claudel - contrats avec M. Tony Laloyer et Mme Laurence Mouton "A travers contes" - montants des prestations : 1 155 € et 1 260 €TTC.
- ↳ Construction d'une serre municipale - titulaire du marché : société Motoculture de Haute-Normandie - montant du marché : 39 077,20 €TTC.
- ↳ Convention de partenariat avec l'association Bel Air - avenant n°1 pour l'occupation de la salle Albert Legras à Neuville lès Dieppe par le groupe insertion Sociale.
- ↳ Attributions de logements de fonction enseignant :
 - Ecole Paul Langevin - bénéficiaire : Mme Claire Martin - montant du loyer : 290 €
 - Ecole Sonia Delaunay - bénéficiaire : M. David Leroy - montant du loyer : 270 € - durée : trois mois à compter du 1^{er} septembre 2005.
- ↳ Mission d'assistance et de conseil pour la définition du plan départemental d'élimination des ordures ménagères et assimilés et le suivi de l'UIOM de Dieppe - Titulaire : association de protection de l'homme et de l'environnement "Robin des Bois" - Coût : remboursement des frais de déplacement et d'hébergement.
- ↳ Conventions de formation avec la société N.F.D - objets : conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté et de grues auxiliaires de chargement - durée totale : 6 jours - montant des trois formations : 3 960 €TTC.
- ↳ Machine à affranchir de la Mairie de Neuville - avenant n° 2 - Objet : remplacement du matériel actuel par une machine DP 200 - Titulaire : société Secap - clauses et conditions du contrat initial inchangées (pas de surcoût)
- ↳ Renouvellement de l'occupation par la Ville de Dieppe de l'ancien local technique du port de Dieppe - montant de la redevance domaniale annuelle : 518 € - durée : cinq ans.
- ↳ Informatisation du service logement - titulaire du marché : société Sigma Informatique - lot 1 "acquisition du logiciel" - coût total : 23 690,75 €HT - lot 2 "maintenance" - coût : 2 168,04 €HT.
- ↳ Prospection publicitaire pour des publications de la Ville de Dieppe - titulaire du marché : Editions des Equateurs - durée du marché : un an renouvelable deux fois par décision expresse - pourcentage de versement par la Ville au prestataire : 50 % du produit de la publicité encaissé.
- ↳ Mise à disposition de locaux à l'annexe du pôle de services Camille Claudel pour le fonctionnement du centre de loisirs - bénéficiaire : Institut de Formation des animateurs de Collectivités - durée : du 7 septembre 2005 au 31 août 2006.

- ↳ Référé préventif - Office Public d'Aménagement et de Construction de la Seine Maritime - projet de construction de logements sur l'emplacement de l'ancienne saurisserie - désignation d'un expert judiciaire - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Occupation à titre gratuit d'un terrain cavée de Thibermont à Martin Eglise - convention avec M. et Mme Cerisier - durée : un an à compter du 1^{er} septembre 2005 renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Représentation théâtrale - dimanche 27 novembre 2005- Casino de Dieppe - titulaire du contrat : association "Le Grenier de la Mothe" - montant de la prestation : 4 000 €nets.
- ↳ Assurance pour exposition "Les peintres officiels de la marine à Dieppe" - contrat avec le cabinet Axa France Iard (François Lamy) - montant : 337,53 €HT.
- ↳ Occupation du domaine public par la Ville - plate forme bétonnée plage de Dieppe - durée : du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009 - montant de la redevance : 2 255 €

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
Madame Catherine Orsenigo-Landrieux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Catherine ORSENIGO-LANDRIEUX exerce désormais les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Sophie MARINI, qui a démissionné de ses fonctions.

L'installation de ce nouveau Conseiller Municipal a été constatée par procès-verbal en date du 29 septembre 2005.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Parc de stationnement du centre balnéaire
Amodiation de places de stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le parc de stationnement du centre balnéaire sera livré prochainement.

Afin de satisfaire les besoins de stationnement de riverains et d'activités touristiques situées en front de mer, il est proposé de commercialiser en amodiation 200 places sur les 400 que comportera l'ouvrage.

Les contrats d'amodiation seront signés pour une durée de 40 années au tarif de 21 000 € TTC, auxquels s'ajouteront chaque année des charges de fonctionnement représentant la quote part due par les amodiataires au titre des frais d'entretien, de surveillance et d'exploitation estimées à ce jour dans une fourchette de 300 à 400 €

Les places ainsi amodiées seront affectées à leurs amodiataires.

Un contrat type à signer avec les amodiataires fera l'objet d'une délibération ultérieure, dès que sera arrêté le mode de gestion du parking.

En l'attente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de réservation qui prévoient notamment un versement représentant 10% du montant de la place, à verser à Monsieur le Receveur Municipal, à la signature de la convention.

Le produit des réservations sera versé sur un compte de tiers à la perception municipale.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, Mme Cotigny et Mme Massuger)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION N°4

**Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges
Transférées - Attribution de compensation définitive pour les années
2003 et 2004 - Transfert des zones d'activités économiques**

Question reportée

**Participation de la Ville de Dieppe au capital de la Semad
Cession du capital à la Communauté d'Agglomération
de la région dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de satisfaire aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1521-1), la Ville de Dieppe doit céder au moins deux tiers de ses participations dans le capital des Sociétés d'Economie Mixte dont l'activité est d'intérêt communautaire.

La Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise est concernée par ce dispositif et l'Agglomération Dieppe Maritime souhaite désormais acquérir les participations détenues par la Ville de Dieppe.

La Ville de Dieppe détient actuellement 35,75% du capital de la SEM soit 715 actions pour un montant de 107 250 € soit une valeur de 150 € par action. A ce chiffre, il convient d'ajouter les réserves qui s'élèvent, au 31 décembre 2003, à 120 000 €(soit 60 € par action). La valeur nette de la part est donc de 210 € (150 + 60 €).

Le Conseil d'Administration comporte 16 représentants, dont 5 siègent au nom de la Ville de Dieppe. A compter du transfert, et dans la perspective d'une stabilité du nombre des administrateurs, les communes actionnaires devront céder tout ou partie de leurs sièges à l'Agglomération qui se substitue à elles. La Ville de Dieppe bénéficiera alors de 2 sièges soit 12,5 % de la représentation pour 11,92 % du capital.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire de Dieppe, également Président de la SEMAD, à céder à Dieppe Maritime deux tiers des participations de la Ville de Dieppe dans le capital de la SEMAD, soit 477 actions au prix de 210 € l'action, pour un montant total de 100 170€

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat de Ville - 2^{ème} phase de programmation 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Comité de Pilotage du Contrat de Ville 2000 - 2006 s'est réuni le 29 septembre 2005 pour approuver la deuxième phase de la programmation 2005 décrite en annexe.

Cette programmation comporte 10 actions et concerne le fonctionnement de l'équipe opérationnelle du contrat de ville, la coordination des projets Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), les ateliers savoir-habiter, l'appui professionnel individualisé, le financement de micro-entreprises, la permanence dieppoise du Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ BTP), le pôle ressources santé, la consultation cannabis « émergence », le forum de sensibilisation au handicap et l'opération hissons la grand'voile.

Le coût total de ces actions s'élève à 431 847 € financés globalement au titre du contrat de ville à hauteur de 123 571 € selon la répartition suivante : 49 231 € par la ville, 23 183 € par l'Etat, 47 423 € par le Conseil Régional de Haute-Normandie et 3 734 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe.

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver cette programmation et son plan de financement,
2. d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions de partenariat et de financement y afférentes,
3. d'autoriser le versement des subventions suivantes, à imputer au 824-6574-378 :
 - 7 385 € à l'association « Aide aux Mères et aux Familles à Domicile », pour l'action « ateliers savoir-habiter»,
 - 5 000 € à l'association « Ensemble vers l'Insertion et l'Emploi », pour l'action « appui professionnel individualisé »,
 - 4 500 € à l'ADIE, pour l'action « financement de micro-entreprises »,
 - 2 000 € au GEIQ-BTP, pour l'action « permanence dieppoise»,
 - 6 000 € à l'Oeuvre Normande des Mères, pour l'action « consultation cannabis émergence »,
 - 1 772 € au Centre Social de Neuville, pour l'action « forum sensibilisation au handicap »,
 - 9 798 € à l'Estran pour l'action « Hissons la Grand-voile ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ Mme Gaillard ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat de Ville - Pôle ressources santé
Convention Ville de Dieppe/Hôpital**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le fonctionnement du pôle ressources santé est une action inscrite et financée dans le cadre des programmations annuelles du contrat de ville. Il a pour objectif d'organiser et animer le réseau local de prévention santé, en faisant émerger les priorités locales, de faciliter l'accès à la santé et les démarches des individus les plus vulnérables et/ou en risque de marginalisation, et de rendre cohérentes les actions de prévention de santé sur l'agglomération dieppoise. Il est point relais du Comité Régional d'Education à la Santé et doit initier des actions de sensibilisation et d'actions en direction du public scolaire, des jeunes et des familles, des responsables, professionnels et bénévoles d'institutions, services et structures locaux.

Pour atteindre ces objectifs, le fonctionnement du pôle ressources santé doit être placé sous la responsabilité d'un référent professionnel de santé, secondé par un gestionnaire.

En accord avec la DRASS et le Conseil Régional de Haute Normandie qui co-financent ce projet avec la Ville, le Centre Hospitalier Général de Dieppe envisage de mettre à disposition de la Ville un personnel de santé pour diriger à temps partiel le pôle ressources santé, ce personnel étant par ailleurs chargé à l'hôpital d'autres actions de prévention en matière de santé publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition ci-jointe pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2006, date d'échéance de l'actuel contrat de ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prévention spécialisée - Solde de la subvention 2005 à l'association
Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément à la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée à Dieppe conclue entre la Ville, le Département de la Seine-Maritime et l'association Foyer Duquesne, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 mars 2003, la Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le Conseil Général.

Sur la base des dépenses retenues, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime a arrêté, le 5 septembre 2005, le montant de sa dotation financière (493 130 €). Au titre de l'exercice 2005, la participation de la Ville de Dieppe s'élève ainsi à 55 570 €

Compte tenu du versement des deux acomptes, il est proposé au Conseil Municipal de verser 14 102 € à l'association Foyer Duquesne. (imputation : 025-6574-3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention Ville de Dieppe/Association Espace Paint - Avenant n°1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 11 septembre 2003, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Député-Maire à signer avec l'association Espace Paint une convention de mise à disposition d'un terrain communal situé à Saint-Aubin-sur-Scie (parcelle cadastrée B 764) pour y développer une activité de paint-ball.

Par courrier en date du 8 septembre 2005, cette association a sollicité le renouvellement de la convention de mise à disposition dudit terrain.

Considérant le succès rencontré par le projet associatif et l'intérêt à poursuivre le soutien d'une initiative de jeunes en direction de la jeunesse dieppoise, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention du 23 novembre 2004 prorogeant la mise à disposition du terrain à l'association jusqu'au 31 décembre 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°2/2005 - Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, la décision modificative n° 2 qui tient compte des réajustements de crédits, des dépenses et des recettes nouvelles après le vote du Budget Primitif 2005.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Investissement

Dépenses :

- Remboursement emprunt	1 500 €
- Immobilisations incorporelles	9 000 €
- Immobilisations corporelles	- 92 715 €
- Immobilisations en cours	1 758 684 €
- Immobilisations affectées, concédées	367 519 €
- Autres immobilisations financières	112 000 €
- Dépenses imprévues	- 149 000 €
- Moins value de cession	427 667 €
- Reprises sur provisions	112 000 €
- Charges à répartir	33 360 €
	<hr/>
Total	2 580 015 €

Recettes :

- Subventions	15 600 €
- Emprunts et dettes	1 500 €
- Immobilisations corporelles	937 374 €
- Immobilisations en cours	527 450 €
- Autres immobilisations financières	122 668 €
- Virement de la section de fonctionnement	975 423 €
	<hr/>
Total	2 580 015 €

Fonctionnement

Dépenses :

- Charges à caractère général	267 453 €
- Charges de personnel	18 000 €
- Autres charges de gestion courante	324 371 €
- Charges exceptionnelles	588 825 €
- Dépenses imprévues	-181 000 €
- Virement à la section d'investissement	975 423 €
	<hr/>
Total	1 993 072 €

Recettes :

- Produits des services	- 32 000 €
- Impôts et taxes	296 779 €
- Dotations et participations	191 874 €
- Autres produits de gestion courante	204 097 €
- Produits exceptionnels	1 186 962 €
- Transferts de charges	33 360 €
- Reprises sur amortissements et provisions	112 000 €

Total	1 993 072 €
-------	-------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 4 abstentions (Mme Cotigny, Mme Massuger, Mme Gallais et M. Ancelot)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°1/2005 - Budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la décision modificative n°1 qui ne comprend que des réajustements de crédits.

Section d'Investissement

Dépenses	
- Remboursement d'emprunts	5 335,72 €
Recettes	
- Résultat reporté	5 335,72 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	
- Charges à caractère général	24 935,36 €
- Charges exceptionnelles	808,10 €
Total	<hr/> 25 743,46 €
Recettes	
- Résultat reporté	25 743,46 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Transfert des éléments d'actif et de passif se rapportant aux terrains
mis à disposition de Dieppe Maritime pour la construction
du nouveau stade**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dieppe Maritime du 9 mars 2004, déclarant d'intérêt communautaire le nouveau stade de football,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe du 27 mai 2004 autorisant Monsieur le Député-Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des terrains à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise - Dieppe Maritime,

Considérant qu'il y a lieu de transférer les éléments d'actif et de passif se rapportant aux terrains mis à disposition à la Communauté d'Agglomération pour la construction du nouveau stade,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à transférer les éléments d'actif et de passif en effectuant dans le budget de la Ville de Dieppe, les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Dépenses d'investissement :

01 - 2423 - 31211	Mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences	367 517,24 €
-------------------	---	--------------

Recettes d'investissement :

01 - 2118 - 31211	Autres terrains	159 669,23 €
01 - 2111 - 31211	Terrains nus	207 848,01 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicats Intercommunaux et Etablissements Publics
Communication de documents budgétaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'article L 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées".

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Compte Administratif 2004 des établissements publics et des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville de Dieppe :

Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre informatique (S.I.G.D.C.I.)
--

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis :	2 799 752,49 €
Rattachements :	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	764 375,98 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis :	2 736 334,96 €
Rattachements :	90 413,57 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 737 379,94 €</u>

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	1 028 915,01 €
Résultat d'investissement reporté	1 237 283,67 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 187 274,77 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 1 078 923,91 €</u>

Pôle de Développement Touristique (PDT)

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	139 870,67 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	50 901,72 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	141 650,39 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 49 122,00 €</u>

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	1 053,68 €
Résultat d'investissement	21 967,73 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	179,00 €

Résultat comptable : + 22 842,41€

Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD)
--

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 977 110,37 €
Rattachements	100 278,32 €
Résultat de fonctionnement reporté	119 859,76 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 712 951,21 €
Rattachements	11 422,08 €

Résultat comptable : + 472 875,16 €

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	355 215,96 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	409 469,51 €
Résultat d'investissement reporté	296 828,90 €

Résultat comptable : - 351 082,45 €

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2005 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Budget Principal

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	146 078,32 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	26 898,82 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	138 209,28 €
Rattachements	5 945,73 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 28 822,13 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	148 451,99 €
Résultat d'investissement reporté	127 049,67 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	298 101,30 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 22 599,64 €</u>

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2005 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Budget Atelier Relais

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	339 169,04 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	188 515,38 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	153 682,07 €
Rattachements	7 623,78 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 366 378,57 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	156 424,76 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	135 615,50 €
Résultat d'investissement reporté	130 681,24 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 109 871,98 €</u>

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2005 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Domaine les Roches

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	293 378,41 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 456,88 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	286 136,48 €
Rattachements	2 000,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 8 698,81 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	3 447,25 €
Résultat d'investissement reporté	325,93 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	888,71 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 2 884,47 €</u>

Régie de Restauration Municipale

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	1 612 471,39 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	219 804,96 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 474 206,79 €
Rattachements	41 697,69 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>316 371,87 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	10 537,43 €
Résultat d'investissement reporté	12 626,34 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	3 867,00 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>19 296,77 €</u>
-----------------------------	----------------------

Syndicat Mixte pour le Refinancement des Avances C.N.E du Grand Chantier de Penly

→ Syndicat dissout

Syndicat « Transmanche »

Budget Principal

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	809 563,26 €
Rattachements	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	592 651,54 €
Restes à réaliser	0,00 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>216 911,72 €</u>
-----------------------------	-----------------------

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	28 029 074,65 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	28 028 854,65 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>220,00€</u>
-----------------------------	------------------

Budget annexe

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	39 573 527,26 €
Rattachements	0,00 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	30 110 414,38 €
Restes à réaliser	403 270,39 €
Résultat de fonctionnement reporté	8 465 076,71 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>594 465,78 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	32 933 289,84 €
Résultat d'investissement reporté	10 983 394,72 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	43 139 722,70 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>776 961,86 €</u>

Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise – « DIEPPE – MARITIME »

Budget Principal

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	16 552 694,29 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	2 470 968,99 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	14 315 416,12 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>4 708 247,16 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	622 927,98 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	1 213 940,77 €
Résultat d'investissement reporté	188 841,36 €
<u>Résultat comptable :</u>	- <u>779 854,15 €</u>

Budget annexe pour le service Assainissement

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 894 914,87 €
Rattachements	0,00 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 673 087,61 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>1 221 827,26 €</u>

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	999 187,18 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	1 688 158,25 €
Résultat d'investissement reporté	411 391,76 €
<u>Résultat comptable :</u>	- <u>1 100 362,83 €</u>

Budget annexe pour le service de l'Eau

→ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	1 295 757,25 €
Rattachements	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	588 957,72 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable : + 706 799,53 €

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	588 073,53 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	639 916,97 €
Résultat d'investissement reporté	19 384,29 €

Résultat comptable : - 71 227,73 €

Budget annexe pour le service des Transports Publics

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 162 300,64 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	630 471,40 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 023 455,56 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable : + 769 316,48 €

➔ Le résultat comptable de l'exercice 2004 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	443 117,09 €
Résultat d'investissement reporté	620 798,39 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	318 225,36 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

Résultat comptable : + 745 690,12 €

➔ Le compte Administratif n'ayant pas été voté, les comptes ne peuvent être communiqués

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dialogue - Demande de garantie d'emprunt - Réhabilitation de
30 logements Les Côteaux extension Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courriers en date des 6 janvier et 21 juillet 2005, la société d'H.L.M. C.I.F.N. Dialogue sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation de 30 logements aux Coteaux à Neuville lès Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la société d'H.L.M. C.I.F.N. Dialogue pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de la somme de 155 339 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 155 339 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 30 logements sis à Neuville lès Dieppe « Les Coteaux extension ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt Amélioration bonifié consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Montant	155 339 €
↳ Echéances.....	annuelles
↳ Durée totale du prêt.....	15 ans
↳ Différé d'amortissement.....	0
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	2,70 %
↳ Taux annuel de progressivité	0 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Dieppe s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et la société d'H.L.M. C.I.F.N. Dialogue et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, la Société d'H.L.M. C.I.F.N. Dialogue, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Rémy - Restauration du retable majeur - Autorisation de
signer les marchés suite à la commission d'appel d'offres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la restauration du retable de l'église Saint-Rémy.

La consultation a été lancée le 1^{er} juin 2005 et portait sur 4 lots :

- lot 1 : maçonnerie
- lot 2 : menuiserie, ébénisterie, sculpture
- lot 3 : dorure, polychromie
- lot 4 : restauration du tableau

Pour la totalité des travaux, l'estimation de l'Administration était de 367 310,00 €HT qui se décompose ainsi :

- lot 1..... 22 278,00 €HT
- lot 2.....128 432,00 €HT
- lot 3.....166 600,00 €HT
- lot 4..... 50 000,00 €HT

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 juillet 2005, après étude des rapports d'analyse des offres établis par M. Lecot, vérificateur des Monuments Historiques, a procédé à la dévolution des marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

- lot n° 1 « maçonnerie » : Normandie Rénovation, 6, rue Pierre Gilles de Gennes, 76150 Saint-Jean du Cardonnay, pour un montant HT de 17 377,94 €soit 20 784,02 €TTC
- lot n° 2 « menuiserie, ébénisterie, sculpture » : Atelier Jean-Marc Darde, 4 bis, boulevard Pasteur, 77160 Provins, pour un montant HT de 50 969,00 €soit 60 958,92 €TTC
- lot n° 3 « dorure, polychromie » : Atelier Jean-Marc Darde, 4 bis, boulevard Pasteur, 77160 Provins, pour un montant HT de 92 980,00 €soit 111 204,08 €TTC
- lot n° 4 « restauration du tableau » : Catherine Huisse, 11, rue Debelleye, 75003 Paris, pour un montant HT de 13 885,00 €soit 16 606,46 €TTC

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagement de voirie
Marché n°04 358 - Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Eurovia le marché de travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagement de voirie sur le territoire de la Ville de Dieppe.

Ce marché à bons de commande a un seuil minimum de 625 000 €HT et un seuil maximum de 2 500 000 €HT.

La période initiale de ce marché arrivant à terme, il convient de le renouveler conformément au cahier des clauses administratives particulières.

L'avenant présenté a pour but de renouveler le marché n° 04.358 signé avec l'entreprise Eurovia pour une période de 12 mois et dans les mêmes conditions de minimum et de maximum que le marché initial.

A titre indicatif, le total des travaux réalisés et engagés depuis le début de ce marché est de 995 230 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer un avenant n° 1 avec l'entreprise Eurovia.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Appel d'offres ouvert pour l'acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts audio, vidéogrammes et cédéroms et/ou dévédéroms pour le réseau des bibliothèques ludothèques de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le réseau des bibliothèques ludothèques de la Ville de Dieppe est fréquenté par un public composé d'enfants, adolescents et adultes.

Ils empruntent des livres, disques, vidéogrammes avec pour chacun des objectifs différents (loisirs, auto formation...).

Cette demande, provenant de divers horizons, oblige le réseau des bibliothèques ludothèques de disposer d'un panel le plus large possible pour satisfaire au mieux les besoins.

Vu les chiffres et la diversité des sollicitations, il a été décidé de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'année 2006 avec la possibilité d'un renouvellement en 2007 et 2008, la date limite de réception des offres étant fixée au 1er décembre 2005, pour un début de réalisation prévisionnelle au 1er janvier 2006.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est décomposé en 7 lots (avec précision des montants minimum et maximum hors taxes pour une année) :

	Objet du lot	Montant minimum	Montant maximum
lot 1	livres pour adultes	25 000 €	60 000 €
lot 2	livres pour la jeunesse	14 000 €	45 000 €
lot 3	bandes dessinées reliées	2 000 €	4 500 €
lot 4	livres en gros caractères	1 500 €	3 500 €
lot 5	disques compacts audio	10 000 €	25 000 €
lot 6	vidéogrammes	12 000 €	35 000 €
lot 7	cédéroms dévédéroms	2 500 €	5 000 €
	Total	67 000 €	178 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser le lancement de la consultation suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert,

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager
Lancement de la consultation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe compte dans ses charges de fonctionnement, l'entretien des bâtiments communaux notamment les écoles, les crèches, les bâtiments administratifs.

Il en découle un besoin de produits et petits matériels d'entretien ménager pour un entretien journalier.

Le montant annuel de ces acquisitions se situe entre 50 000 et 100 000 € Hors Taxes.

La durée du marché serait d'un an (2006) avec la possibilité de le renouveler trois fois (2007/2008/2009) soit une durée totale n'excédant pas quatre ans.

Une consultation serait lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics) à compter du 1^{er} janvier 2006.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser le lancement de la consultation suivant la procédure d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres, en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Gymnase Delaune - Rénovation des moquettes sur les trois courts intérieurs - Convention financière avec l'association Dieppe Tennis

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que les trois courts intérieurs de tennis du gymnase Delaune datent des années 1980.

Après plus de vingt années d'utilisation, les revêtements de sol sont usés et doivent faire l'objet d'un remplacement.

Afin de réaliser ces travaux, estimés à 80 000 €HT, la Ville de Dieppe a obtenu une subvention départementale.

L'association « Dieppe Tennis », utilisatrice de cette structure, est disposée à participer financièrement à la rénovation des revêtements de sol de ces trois courts, à concurrence de 42 850 €étalés sur trois années, selon l'échéancier suivant :

- 2005	30 491,00 €
- 2006	7 625,00 €
- 2007	4 734,00 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer une convention financière avec l'association « Dieppe Tennis ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'un élu au
Tour de France à la Voile**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la manifestation du Tour de France à la voile, Monsieur Pierre Blondel, Adjoint au Maire chargé du Sport, s'est rendu du 28 au 31 juillet 2005, à Menton pour l'étape finale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la ville de Dieppe, des frais de déplacement correspondants (billet SNCF, hébergement, restauration) soit une somme de 602,20 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. Blondel ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Admission en non valeur en matière de taxes d'urbanisme
Avis de la Collectivité**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été saisie par la Direction Générale de la Comptabilité Publique (courrier du 5 août 2005) pour donner un avis sur une admission en non-valeur en matière de Taxes d'Urbanisme.

Conformément au décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, publié au Journal Officiel du 30 décembre 1998, les décisions prononçant l'admission en non-valeur en matière de Taxes d'Urbanisme sont prises sur avis conforme de l'assemblée délibérante de la Collectivité Territoriale.

Le Tribunal de Commerce a ouvert à l'encontre de la Société Auto'Net, une procédure de règlement judiciaire le 3 juin 1999, convertie le 7 octobre 1999 en liquidation judiciaire. Un jugement pour insuffisance d'actif a été prononcé le 18 avril 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur, d'un montant de 382,81 € présentée par le Trésorier Payeur Général.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de papier et impression de journaux et guides
d'information municipaux - Autorisation de signature des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe édite un mensuel d'information « Journal de Bord » ainsi que des guides touristiques municipaux.

Le « Journal de Bord » est édité à 21 000 exemplaires par mois (10 fois par an) et 23 000 pour l'exemplaire du mois de juillet / août .

Les guides touristiques et municipaux, au nombre de 3, (« Dieppe, Mode d'Emploi », « Dieppe, l'Eté Sympa » et « Summertime in Dieppe ») sont édités une fois par an au nombre de :

- 20 000 exemplaires pour « Dieppe Mode d'Emploi »,
- 15 000 exemplaires pour « Dieppe l'Eté Sympa »,
- 30 000 exemplaires pour « Summertime in Dieppe ».

L'édition du « Journal de bord » nécessite l'acquisition d'environ 1 000 rames pour l'année.

Au vu de ce quantitatif et du montant pressenti pour ce marché passé pour l'année 2006 renouvelable deux fois (2007 et 2008), une consultation a été lancée selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

Le marché est décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Acquisition de papier pour le « Journal de bord »,
- Lot 2 : Impression du « Journal de Bord »,
- Lot 3 : Impression de guides d'information municipaux.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au JOUE, BOAMP et sur le site Internet de la Ville de Dieppe le 30 juin 2005.

Date limite de remise des offres : 8 septembre 2005 à 16 h 30.

Les propositions sont les suivantes :

	Montant Hors Taxes		
	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Axelium	24 975,00 €		
Imprimerie Dieppoise	25 910,00 €	47 600,00 €	25 885,00 €
Groupe Corlet	26 460,00 €	34 434,07 €	
Imprimerie Deprez	23 800,00 €	40 174,00 €	
Calligraphy Print		51 400,00 €	21 163,00 €
Imprimerie Chantrel		64 614,00 €	24 858,00 €

Imprimerie E.T.C.	24 940,00 €	46 953,00 €	18 563,00 €
Goekint Graphics	26 151,14 €	48 476,13 €	20 019,36 €

Au vu des critères d'attribution qui sont (par ordre décroissant) :

- la qualité des essais effectués sur machine,
- la qualité des échantillons fournis,
- le prix,

La Commission d'appel d'offres, le 14 octobre 2005, décide de retenir :

- pour le lot 1 « Acquisition de papier pour le Journal de Bord », l'Imprimerie Léonce Deprez, pour un montant Hors Taxes de 23 800 €
- pour le lot 2 « Impression du Journal de Bord », le Groupe Corlet, pour un montant Hors Taxes de 34 434,07 €
- pour le lot 3 « Impression de guides d'information municipaux » la société ETC, pour un montant Hors Taxes de 18 563 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Avenant n°1 au marché de téléphonie - Lot 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que lors de la séance du 30 juin 2005, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot numéro 1 (rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie, sécurisation pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, communication Audiotel et Télétel) à la société 9 TELECOM pour un montant annuel estimé de 7 182 €HT par an.

Le Conseil Municipal du 30 juin 2005 a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer avec l'opérateur le marché correspondant et à procéder à un réajustement des montants mini et maxi comme suit :

	Montants minimum (HT)		Montants maximum (HT)	
	Initial	réajusté	Initial	réajusté
	Lot 1	12 000 €	7 000 €	48 000 €

Ce lot concernait les liaisons Numéris de l'Hôtel de Ville (2 lignes « T2 », 30 canaux chacune) et de la mairie de Neuville lès Dieppe (2 lignes « T0 » utilisées en secours en cas de rupture du lien entre les deux sites).

Il s'avère que si pour Dieppe le transfert d'opérateur ne pose pas de problème, il en va différemment pour Neuville lès Dieppe où le dégroupage n'est pas réalisé. En conséquence, l'opérateur 9 TELECOM n'est pas en mesure de fournir les abonnements pour les deux lignes T0 existantes.

Sur le plan technique, cette impossibilité ne présente pas d'incidence, puisque les lignes concernées n'étaient utilisées par le passé qu'à titre de secours. En l'occurrence, l'administration dieppoise a déjà réalisé une liaison de secours (Boucle Locale Radio) entre le site relais de la Résidence Beau site et l'hôtel de ville, la liaison principale reposant sur la technologie LASER. Il s'avère donc inutile de mettre en place une seconde liaison de secours.

Sur le plan financier, l'absence d'abonnement de lignes Numéris sur la mairie de Neuville lès Dieppe conduit à une réduction annuelle du lot correspondant, qui passerait de 7 182 € HT à 6 702 € HT (avec la première année des frais d'installation s'élevant à 190,50 €HT).

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 26 août 2005, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député - Maire à signer un avenant de réduction du lot numéro 1 avec 9 TELECOM comme suit :

Lot N°	Montants minimum (HT)		Montants maximum (HT)	
	Initial	réajusté	Initial	réajusté
Lot 1	7 000 €	6 700 €	28 000 €	26 800 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Appel à projets "Technologies alternatives d'accès à l'internet
haut débit"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 19 avril 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire de Dieppe à répondre à l'appel à projets de la DATAR en vue de solliciter une ou plusieurs subventions d'investissement. Le projet initial consistait à relier une vingtaine de sites distants par liaisons sans fils et à procéder à l'informatisation du Château-Musée.

Par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du même jour, a autorisé M. le Député-Maire, en l'absence d'offre, d'une part à signer un avenant de prolongation de délai sur le marché existant concernant les accès permanents et services Internet pour les sites isolés (établissements scolaires), d'autre part, de lancer parallèlement une nouvelle consultation techniquement conforme aux attentes du Rectorat (Accès Haut Débit pour les établissements scolaires au plus tard au 1^{er} septembre 2006) et de signer le marché correspondant en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005.

Le dossier technique ayant été finalisé et estimé financièrement, puis soumis pour avis à la Préfecture de la Région Haute-Normandie, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à répondre à l'appel à projet de la DATAR en vue de solliciter une ou plusieurs subventions d'investissement, destinées à pourvoir les établissements scolaires d'accès Haut Débit, le budget d'investissement estimé sur 2006 situant la dépense à environ 85 770 €HT,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions correspondantes à venir avec les organismes d'État compétents,

4°) compte tenu du fait que les dossiers de candidature doivent parvenir simultanément sous forme papier et sous forme informatique, d'autoriser le Directeur de l'Informatique et des Télécommunications de la Ville de Dieppe à adresser simultanément les dossiers de candidature par messagerie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée de Dieppe - Acquisition d'œuvres d'art - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Conservateur du Château Musée de Dieppe propose les acquisitions suivantes :

- 12 photographies d'Olivier Mériel représentant le Pont Colbert et de son environnement, intitulées « *le Pont tournant de Dieppe* » - dimensions 20 x 25 cm, pour la somme de 4 500 €
- 2 photographies d'Anne-Catherine Becker-Echivard intitulées « Cimetière Marin » et « 9 juin » - dimensions 160 x 120 cm, pour la somme de 9 000 €

Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de ces œuvres pour l'enrichissement des collections du Château Musée, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

1. de confirmer ces acquisitions, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale de Haute et Basse-Normandie des Musées de France,
2. d'affecter ces acquisitions aux collections du Château Musée de Dieppe,
3. de solliciter pour leur financement l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées : part de la Drac et part du Conseil Régional.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Acceptation d'un don de l'association des
Amys du Vieux Dieppe - Amis du Musée**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur en Chef du Château Musée de Dieppe a informé la Ville d'une proposition de don effectuée par l'Association des Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée.

Il s'agit d'un coffret en ivoire en bas-relief ajouré, sous verre, attribué à Adrien Nicolas CLEMENCE dit « Bonne Vierge » (Dieppe 1798 – 7 février / Dieppe 1828 avril). Ce coffret représente une lyre au centre. Il est de cuir vert au décor doré avec fermoirs en acier. Son intérieur est garni de velours rouge enrichi de broderie de fils d'or.

Ce don étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée de Dieppe - Acceptation de dons privés - Année 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur du Château Musée de Dieppe a informé la Ville des propositions de dons d'œuvres offertes par :

- Monsieur André Sort : une enseigne de devanture de l'ancienne apothicairerie Féret, dite « de la pharmacie Cassel » sise 4 rue de la Barre à Dieppe – fin du XVIIIe – début XVIIIe s. - Dimensions 0,80 x 4 m -
- M. Jean Baestaert : une photographie de R. Crétois – pharmacien rennais et photographe – milieu du XXe s. - représentant des marchandes de poisson devant l'ancienne poissonnerie située sur le quai Duquesne.
- Mme Cécile Ramondot : un ensemble de 48 estampes contemporaines (entre 1957 et 1998) à sujet maritime de Jacques Ramondot.
- M. Jean Tournon : un ensemble de 22 céramiques et pièces en andésite, précolombiennes du Costa-Rica (datant entre – 200/ + 300 et 1500).
- du Groupe de Recherche et d'Identification des Epaves de Manche Est (GRIEME) : une cloche du torpilleur « YATAGAN » (1900-1916), type Normand, coulé en 1916 au large de Dieppe où le navire était en mission de protection des bateaux de pêche pendant le conflit.

Ces dons étant effectués à titre gracieux, n'étant grevés ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de les accepter et de les affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Création d'un tarif "groupe" pour les
visites de Dieppe la nuit**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans l'optique de s'adapter à la demande des groupes touristiques, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose désormais différentes possibilités de visites en ville, lesquelles sont assujetties à une tarification approuvée par délibération du 30 juin 2005.

A la suite d'une demande nouvelle des groupes auprès du service de pouvoir organiser des visites de Dieppe « de nuit » à partir de 20 heures, notamment en période estivale,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif à 92 € pour ces visites, à compter du 1er janvier 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Convention entre le Centre
Hospitalier de Dieppe et la Ville de Dieppe - Conférences-débats des
"mardis du Château Michel"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis 2002, en partenariat avec le service Animation du Château Michel, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire programme une série de six conférences-débats sur le patrimoine local au sein de la maison de retraite, à destination des personnes âgées, de leurs familles, du personnel médical, mais aussi de tous les habitants du quartier voire de la ville qui seraient intéressés, suivies d'un recueil de témoignages par un écrivain.

Parmi les objectifs poursuivis, la publication d'un ouvrage illustré présentant les conférences et les témoignages des résidents représenterait un aboutissement à ce projet. Aussi, afin de recueillir une matière plus importante, il est utile de poursuivre l'action de novembre 2005 à octobre 2006.

Toutefois, le Centre Hospitalier de Dieppe bénéficiant pleinement de cette action, il s'avère nécessaire et logique de le faire participer financièrement.

Ainsi, pour l'année 2005/2006, le coût total de cette action estimé à 3 186 € sera pris en charge à parts égales par le Centre Hospitalier de Dieppe, la Ville de Dieppe et la Direction Régionale des Affaires Culturelles par sa subvention (soit respectivement 1 062 €).

Une convention a donc été établie afin d'acter les différentes dispositions de ce partenariat.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- 2°) de solliciter l'attribution de la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- 3°) d'autoriser Madame l'Adjointe déléguée à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réseau des bibliothèques - ludothèques - Agence Régionale du Livre et
de la Lecture de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 25 juin 1998, la Ville de Dieppe confirmait son adhésion pour son réseau de bibliothèques à l'Association de coopération des métiers, de la lecture, du livre de l'audiovisuel (COMELLIA).

Cette association a depuis souhaité relancer ses missions en favorisant la promotion du livre et le développement de la lecture par l'information, la coopération et le conseil, en encourageant et soutenant l'animation et la création littéraire.

Ainsi, depuis le 31 mars 2005, cette association s'est transformée en Agence Régionale du Livre et de la Lecture de Haute-Normandie (A.R.L) et a par conséquent procédé à la réactualisation de ses statuts ci-annexés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer l'adhésion de la ville à cette Agence,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à mandater chaque année le montant de la cotisation correspondante au chapitre ouvert 321/6281/3353.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réseau des bibliothèques - ludothèques - Contrat Ville - Lecture -
Actions 2005 - Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 5 avril 2005, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a informé la Ville de Dieppe de la décision du Préfet de Haute-Normandie d'octroyer une subvention d'un montant de 6 000 € concernant le contrat ville lecture au titre de l'année 2005.

Les actions entrant dans le cadre de cette subvention sont :

- « Graine de lecteurs » : action qui s'est déroulée sur l'année scolaire 2004/2005, à destination des enfants de 12 écoles élémentaires de Dieppe dans le cadre d'un partenariat actif lecture publique / Education Nationale, afin de sensibiliser les enfants à la lecture, développer leur esprit critique et lutter contre l'échec scolaire.

Le coût s'est élevé à 7 877,50 €TTC.

- « Rendez-vous » : mise en place progressive sur l'année scolaire 2005/2006, d'une programmation régulière tous publics sur le temps des loisirs, consacrée au livre, à la lecture et à l'imaginaire. Cette action se décline en deux axes :

- par la venue de conteurs hors temps scolaire dans chaque bibliothèque du Réseau avec pour objectifs de répondre aux attentes réitérées des publics des quartiers, de fidéliser et sensibiliser un public à une écoute exigeante, de confronter le public à la diversité des imaginaires et des cultures,

- par le lancement d'un cycle de rencontres en complémentarité avec l'actualité culturelle du Réseau ayant pour objectif de répondre aux attentes formulées du public « adulte » en ce qui concerne le monde littéraire, de l'édition et les métiers du livre.

Le coût est estimé à 6 000 €TTC.

Soit un coût total de 13 877,50 €TTC.

Pour abonder le financement de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter l'attribution de la subvention DRAC,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Retrait du Département de la Somme du Syndicat Mixte pour la promotion de l'activité Transmanche et remplacement de ce dernier dans ses droits et obligations par le département de Seine Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Département de la Somme a fait part de son intention de se retirer du Syndicat Mixte de la Promotion de l'Activité Transmanche,

Considérant que, conformément aux statuts du Syndicat Mixte et de ses articles 12 et 13 du chapitre 2, tout retrait doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical à la majorité absolue,

Considérant que le Département de la Seine-Maritime se propose de remplacer le Département de la Somme, en cas d'acceptation de ce retrait, pour l'ensemble de ses droits et obligations,

Considérant l'article 16 du chapitre 3 des statuts du Syndicat Mixte relatif aux clés de répartition,

Considérant les conséquences de ce retrait et de ce remplacement sur les statuts et les diverses modifications que ces derniers impliquent,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le retrait du Département de la Somme du Syndicat Mixte pour la Promotion de l'Activité Transmanche au 31 décembre 2005,
- d'approuver le remplacement du Département de la Somme par le Département de la Seine-Maritime, au sein du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche, dans l'ensemble de ses droits et obligations, à cette même date,
- d'approuver que les règlements résultant de ces différentes opérations s'effectueront après le vote du compte administratif 2005,
- d'approuver la modification des clés de répartition par zone de l'annexe 2 des statuts, avec les conséquences induites sur les participations aux charges fixes et variables et sur le nombre de représentants au sein du Comité Syndical et du Bureau, et la nouvelle rédaction des annexes 1 et 2 ci-jointes des statuts du Syndicat Mixte impliquée par ce retrait et ce remplacement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification n°2005/1 du tableau des postes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les Commissions Administratives Paritaires réunies les 5 et 6 juillet 2005 ont été consultées sur les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour l'année 2005, conformément aux dispositions du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Afin de permettre la nomination dans leurs grades d'avancement des agents concernés et de tenir compte des divers mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année 2005 ou à intervenir, il est proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit le tableau des postes du personnel communal.

Filière administrative

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/05
Attachés territoriaux	Attaché principal de 1 ^{ère} classe	+ 1
	Attaché principal de 2 ^{ème} classe	- 1
	Attaché	+ 3
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	+ 1
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	- 1
	Adjoint administratif	- 1
Agents administratifs territoriaux	Agent administratif qualifié détaché	- 1
	Agent administratif	+ 1
	Agent administratif temps non complet	- 2

Filière sportive

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/05
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller	+ 1
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur de 1 ^{ère} classe	- 1

Filière police municipale

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/05
Agents de police municipale	Brigadier et brigadier-chef	+ 1
	Gardien principal	- 1

Filière culturelle

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/05
Conservateurs territoriaux de bibliothèques	Conservateur en chef	+ 1
	Conservateur de 1 ^{ère} classe	- 1
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	+ 1
Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	- 1
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation hors classe	+ 1
	Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe	- 1
Agents territoriaux du patrimoine	Agent du patrimoine de 1 ^{ère} classe	+ 1
	Agent du patrimoine de 2 ^{ème} classe	- 1

Filière technique

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/05
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	+ 1
Techniciens supérieurs territoriaux	Technicien supérieur	- 1
Contrôleurs territoriaux de travaux	Contrôleur principal	+ 2
	Contrôleur	- 2
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	+ 3
Agents de salubrité territoriaux	Agent de salubrité en chef	+ 1
	Agent de salubrité principal	- 2
	Agent de salubrité qualifié	+ 1
	Agent de salubrité	+ 2
Agents techniques territoriaux	Agent technique principal	- 2
	Agent technique qualifié	- 1
	Agent technique	+ 3

Agents d'entretien territoriaux	Agent d'entretien qualifié	- 2
	Agent d'entretien	- 3

Filière médico-sociale

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/05
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	- 1
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal	+ 1
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	+ 1
	Agent spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	- 2
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principale	+ 1

Emplois dits spécifiques ou non intégrés

Contrôleur de gestion	- 1
-----------------------	-----

La dépense sera imputée au budget primitif 2005.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 34 voix (groupe de la majorité, Mme Cotigny, Mme Massuger, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Banquets des personnes âgées - Rémunération

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les banquets des personnes âgées seront servis en 2005 sur cinq journées, soit 2 dimanches et 3 jours de semaine.

Le service sera assuré conjointement par le traiteur et par des agents communaux.

Il est proposé de fixer le montant de la rémunération horaire des agents qui participeront au service lors des banquets comme suit :

1°) pour les banquets qui se tiennent un dimanche

Rémunération horaire de dimanche calculée sur la base de l'indice moyen de l'échelle 2 de rémunération.

2°) pour les banquets qui se tiennent en semaine

Rémunération horaire calculée sur la base des 14 premières heures supplémentaires de l'indice moyen de l'échelle 2 de rémunération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces propositions qui seront reconduites chaque année.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget :

- pour les agents titulaires à l'article 64118 – service 3120
- pour les agents non titulaires à l'article 64131 – service 3120.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 34 voix pour (groupe de la majorité, Mme Cotigny, Mme Massuger, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Déplacements du personnel
Remboursement de frais**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 12 mai 2005, le Conseil Municipal a décidé la création de 4 postes de référents P.L.I.E.

Ces agents sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions.

Concernant les déplacements effectués à l'intérieur de la résidence administrative, aucune indemnité de mission ne peut être versée.

Toutefois, l'article 28 du décret 91.573 du 19 juin 1991 prévoit que les frais de transport à l'intérieur du territoire de la commune peuvent être pris en charge, de manière forfaitaire, sur décision de l'autorité administrative pour un montant maximum annuel fixé à 198,18 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais de transport effectués à l'intérieur du territoire de la commune pour un montant forfaitaire maximum individuel de 198,18 €

Ce remboursement sera effectué sur présentation d'un état trimestriel faisant apparaître le nombre de kilomètres parcourus.

L'ensemble des dépenses liées aux 4 agents P.L.I.E. donnera lieu à facturation auprès de la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration
de l'Habitat de renouvellement urbain avec volet insalubrité
Cœur Historique de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville mène par le biais de la SEMAD une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en collaboration avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) et le Conseil Général de la Seine- Maritime. La Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée le 23 Juillet 1999 et complétée par les avenants des 5 juin 2000, 13 mars 2002 et 6 février 2003.

Afin de répondre aux besoins de la population vivant dans le cœur historique de la Ville, il convient de proposer un parc locatif diversifié. Dès 2003, l'OPAH de Renouveau Urbain prévoyait la production de logements avec des loyers libres, intermédiaires et conventionnés. L'instruction n° I2005.01 du 24 Janvier 2005 a précisé les règles de fixation des loyers intermédiaires. Au moment de la signature de la convention, le Conseil Général de Seine Maritime n'avait pu appliquer la nouvelle réglementation augmentant la durée des OPAH de 3 à 5 ans. Toutefois, les différents comités de pilotage ayant permis de démontrer que les objectifs en matière de mixité sociale étaient atteints grâce à la création de logements aux loyers maîtrisés, il apparaît souhaitable de conserver le même niveau de production, et donc le même montant d'aide aux investisseurs.

C'est pourquoi la Ville de Dieppe doit, dans le cadre d'un avenant à la convention initiale, solliciter le Département de Seine-Maritime afin qu'il participe au financement des deux dernières années de l'OPAH.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de cet avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain et d'autoriser Monsieur le Député Maire à le signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Acquisition îlot des huileries normandes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'îlot des Huileries Normandes, sis quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt, fait actuellement l'objet d'une acquisition par voie d'expropriation afin de pouvoir y aménager l'entrée sud de la Ville de Dieppe. La Ville va donc acquérir l'immeuble sis 7 quai du Tonkin. L'Etablissement Public Foncier de Normandie va acquérir, pour le compte de la Ville, le reste de l'îlot.

La SEMAD qui, par délibération en date du 5 mai 1999, s'est vu confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC Dieppe Sud, en tant que concessionnaire, va ensuite acquérir ce foncier et le céder, déduction faite de l'emprise de voirie, au constructeur sélectionné pour qu'il y réalise un programme mixte de logements, de commerces, de bureaux et de complexe cinématographique.

Afin de ne pas alourdir le bilan sur la ZAC Dieppe Sud, il est proposé que la Ville vende à la SEMAD l'immeuble 7 quai du Tonkin, déduction faite des indemnités de emploi. Le prix de cette acquisition sera déterminé par le juge de l'expropriation. L'aménagement futur sur l'emprise de l'immeuble prévoit la création de voirie amenée à entrer dans le domaine public.

Sur le reste de l'îlot, il est proposé que le portage de l'EPF de Normandie soit réalisé pour le compte de la SEMAD tandis que la Ville sollicitera un dossier de fonds de minoration foncière qui devrait permettre d'abaisser le coût de l'acquisition de près de 30 %. Ensuite, la partie constructible sera revendue au promoteur choisi (soit près de 8 000 m² sur 11 000 m²), tandis que la partie destinée à devenir de l'espace public (soit près de 3 000 m²) sera rétrocédée à la Ville à l'euro symbolique, après aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le mode opératoire de l'acquisition et de la cession des emprises foncières constituant l'îlot des Huileries Normandes,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de participation financière et réservation de logements
entre la Ville de Dieppe et l'OPAC du département de la Seine
Maritime - Programme de construction de 21 logements locatifs
3 et 9 rue Tête de Bœuf - 5 rue des Maréchaux et 7 rue Guibert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de la Seine-Maritime (OPAC) va réaliser un programme de construction de 21 logements locatifs, avec le concours financier de la Ville de Dieppe, à l'ancienne Saurisserie sise 3 et 9 rue Tête de Bœuf, 5 rue des Maréchaux et 7 rue Guibert.

Les modalités du concours financier ainsi que la réservation de logements consentis par l'OPAC à la Ville font l'objet d'une convention qui précise, d'une part que la participation municipale est fixée forfaitairement à 61 000 €, et d'autre part, que la réservation de logements au profit de la Ville est portée à 50 % des logements, soit 5 logements PLUS et 5 logements PLS, pour une durée de 32 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et l'Office Public d'Aménagement et de construction du département de la Seine-Maritime pour la participation financière de la Ville et la réservation de logements sur la parcelle sise 3 et 9 rue Tête de Bœuf, 5 rue des Maréchaux, et 7 rue Guibert,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Approbation du Plan de Prévention des Risques Inondations PPRI
de la Vallée de l'Arques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2001 l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été prescrit, celui-ci s'étendant de la commune d'Arques la Bataille sur la bethune-Varenne en amont, passant par les communes de Martin Eglise et de Rouxmesnil Bouteilles jusqu'à l'aval de la commune de Dieppe.

Les objectifs du PPRI sont de trois ordres :

1. améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque d'inondation,
2. limiter les dommages aux biens et aux activités soumis à un risque d'inondation, en particulier en n'accroissant pas le nombre de personnes et les biens exposés aux risques d'inondation,
3. maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant les milieux naturels.

Pour mettre en oeuvre ces objectifs, le PPRI est délimité en deux zones :

1. Zones de Danger :
 - Zones directement exposées aux risques d'inondation, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru.
2. Zones de précautions :
 - Zones non directement exposées aux risques d'inondations mais où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations pourraient du fait de leurs structures ou de leurs emplacements venir aggraver les facteurs de risques.

Les effets du PPRI :

- Le fait de construire ou d'aménager un terrain dans une zone interdite par un PPRI ou de ne pas respecter les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation prescrites par le PPRI est puni des peines prévues à l'article L 480.4 du Code de l'Urbanisme (article 16.1 de la loi n°95101 du 02 février 1995).
- Par ailleurs, les biens immobiliers construits et les activités réalisées en violation des règles administratives du PPRI en vigueur lors de leur mise en place peuvent se voir refuser l'extension de garantie aux effets de catastrophes naturelles dans les contrats d'assurance dommages aux biens et aux véhicules. Ces dérogations à l'obligation de garantie sont encadrées par le Code des Assurances et ne peuvent intervenir qu'à la date normale de renouvellement du contrat, ou à la signature d'un nouveau contrat.
- Les acquéreurs ou locataires de bien immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques prévisibles, prescrit ou approuvé, sont informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence des risques visés par ce plan.

Pour être réputé conforme, ce PPRI doit recevoir, en outre, l'approbation des communes concernées :

- Dieppe
- Arques-la-Bataille
- Rouxmesnil Bouteilles
- Martin-Eglise

Une fois approuvé par l'ensemble des communes et après enquête publique, ce PPRI vaudra servitude d'utilité publique. A ce titre, il devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L 126.1 du Code de l'Urbanisme (article 16.1 de la loi n°95.101 du 02 février 1995).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI),

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession de terrain rue Léon Rogé

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain sis rue Léon Rogé, cadastré section BN n° 1, d'une superficie de 1 132 m². Cette parcelle est occupée par deux réservoirs inexploités depuis 1994 que la Compagnie Générale des Eaux a remis à la ville par procès-verbal de remise d'installations. Afin de faire cesser l'état de dangerosité du site, ces réservoirs vétustes doivent être démolis.

Les futurs propriétaires voisins, M. et Mme Canu, se proposent d'acquérir la parcelle en récupération foncière, c'est-à-dire en prenant à leur charge la démolition des réservoirs. Les travaux de démolition ont été évalués suivant devis à 22 431 €. Le Service des Domaines a estimé le terrain entre 62 000 et 68 000 € sans la démolition. M. et Mme Canu ont fait une offre de prix par courrier à 42 569 € (65 000 € - 22 431 €).

Avant toute aliénation, ces réservoirs ayant été affectés à l'usage d'un service public, doivent être désaffectés et déclassés afin de les sortir du domaine public. L'inutilisation depuis 1994 et l'absence d'aménagements spéciaux rendant impossible leur utilisation à des fins privées permettent une désaffectation et un déclassement de fait.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la désaffectation et le déclassement de fait des réservoirs exploités précédemment par la Compagnie Générale des Eaux,

2°) d'approuver la mise en vente du bien, après désaffectation et déclassement, au prix proposé par M. et Mme Canu de 42 569 € à charge pour eux de démolir les réservoirs,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION N°40

Cession foncière rue des Mésanges et rue de l'Ecureuil

Question reportée

DELIBERATION N°41

**Convention de participation au schéma d'aménagement du quartier du
Val Druel réalisé par le Cabinet Territoires Sites et Cités dans le cadre
du dossier ANRU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS), le quartier du Val Druel est intégré, avec le site de Neuville lès Dieppe, dans le dossier global que la Ville se propose de soumettre à l'approbation de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

L'OPAC de Seine Maritime a décidé en accord avec la Ville et Sodineuf Habitat Normand, de faire réaliser par le cabinet Territoires Sites et Cités une étude socio-urbaine afin d'éclairer les choix urbanistiques et patrimoniaux dans le cadre du dossier de Renouvellement Urbain. Dans l'objectif de présenter en décembre 2005, un schéma finalisé d'aménagement du quartier, phasé et budgété, concernant l'habitat, les espaces et les équipements publics, la Ville de Dieppe a missionné en accord avec ses partenaires, le Cabinet Territoires Sites et Cités. Il s'agira de fournir à la Ville :

- un schéma d'aménagement du quartier du Val Druel,
- un programme de concertation des partenaires professionnels intervenant dans le quartier et des habitants,
- un phasage de réalisation des travaux,
- un budget détaillé des opérations.

Le coût financier de cette étude est de 25 700,00 €HT (30 737,20 €TTC)

Le coût sera financé par les partenaires sur les bases suivantes :

- ANRU : 12 850 €HT (15 368,60 €TTC),
- Ville de Dieppe : 6 425 €HT (7 684,30 €TTC), soit 25% en tant que Maître d'ouvrage,
- OPAC 76 et SODINEUF : 6 425€HT (7 684,30 €TTC), soit 25% répartis au prorata du nombre de leurs logements sur le quartier (77% pour l'Office, correspondant à 4 947,25 €HT soit 5 916,91 €TTC et 23% pour SODINEUF, correspondant à 1 477,75 €HT, soit 1 767,39 €TTC).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention tripartite par Monsieur le Député Maire et d'autoriser le paiement du montant de l'étude.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, Mme Cotigny et Mme Massuger)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Terrain propriété Ville de Dieppe - Chemin des Vertus
Saint Aubin sur Scie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain sur la commune de Saint Aubin sur Scie, cadastré section B n° 762 d'une surface de 52 844 m². Cette parcelle, à usage de terrain de camping, a été mise à disposition par bail commercial en date du 20 février 2000, pour une durée de 9 ans, au profit de la SARL Dumouchel-Breton.

La SARL Dumouchel-Breton a, par acte authentique en date du 28 février 2002, cédé le bail commercial relatif au terrain et divers locaux à usage de camping et caravanage à la SARL « camping Vitamin' »,.

Afin d'améliorer le stationnement et la sécurité proche du lycée de la Providence, M. BAZILLE, Maire de Saint Aubin sur Scie, a sollicité l'utilisation du délaissé de terrain longeant le chemin des Vertus (faisant partie de l'emprise du terrain de camping), face à l'hôtel B & B, afin d'y créer un parking.

En accord avec M. MORELLE, gérant de la SARL « camping Vitamin' », la Ville de Dieppe, propriétaire de la parcelle, accepte le retrait d'une surface d'environ 540 m² de l'emprise totale de la parcelle (52 844 m²), nécessaire à la réalisation d'un parking, par la commune de Saint Aubin sur Scie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le retrait d'une surface d'environ 540 m² de la parcelle B 762, à usage de camping, sans incidence sur le montant des loyers perçus par la Ville de Dieppe,

2°) d'approuver la réalisation d'un parking par la commune de Saint Aubin sur Scie sur cette bande de terrain,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents relatifs à la régularisation de ces affaires : un avenant n° 1 au bail commercial avec la SARL « camping Vitamin' » ; une convention de mise à disposition précaire de terrain avec la commune de Saint Aubin sur Scie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Maison des Jeunes - Maison pour Tous - Garantie d'emprunt

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°42), M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme GALLAIS, M. BEAUFILS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. PARIS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Maison des Jeunes-Maison pour Tous offre des services particulièrement appréciés à la population, aussi bien en qualité qu'en quantité, sur le secteur de Neuville-lès-Dieppe et contribue par son action à la cohésion sociale.

Il se trouve que cette association connaît des difficultés de trésorerie importantes qui pourraient conduire à un dépôt de bilan immédiat entraînant l'arrêt des activités, ce qui n'est pas concevable pour les jeunes, et ayant pour conséquence 12 suppressions d'emplois immédiats.

Sans présumer des articulations futures qui seront trouvées entre la collectivité et les structures qui ont à connaître de ces activités, et qui font l'objet de la mission conduite par le cabinet ADECAN QG-Création, il y a lieu de permettre la sauvegarde des activités de l'association en contribuant à la recherche de son équilibre financier pérenne.

Dans la perspective de la mise en place d'un conventionnement et au regard de la présentation des comptes de la Maison des Jeunes-Maison pour Tous, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une garantie à un emprunt de 90 000 € contracté par l'association auprès d'un organisme bancaire.

Cette garantie est conditionnée par :

- la présentation d'un plan de restructuration prévoyant, dans sa partie financière, le remboursement échelonné de cet emprunt. Ce plan contenant un prévisionnel sur les prochaines années et un projet pédagogique et d'objectifs ;
- la tenue prochaine d'une réunion, à l'initiative de la ville de Dieppe, avec les partenaires des actions conduites par la Maison des Jeunes-Maison pour Tous, principalement le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat dans le but de rechercher des solutions de pérennisation des actions ;
- la mise en place d'une convention d'objectifs avec cette association, de la même façon que pour les autres structures, et à la suite des conclusions de l'étude rappelée ci-dessus ;
- la confortation des structures associatives par la désignation d'un président puis l'embauche d'un directeur présentant les garanties professionnelles requises.

Dans ces buts et conditions, il est proposé au Conseil municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à l'association Maison des Jeunes-Maison pour Tous pour le remboursement aux conditions définies à l'article 2, de la somme de 45 000 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 90 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Bred – Banque Populaire.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Bred – Banque Populaire sont les suivantes :

↳ Montant	90 000 €
↳ Echéances.....	mensuelles
↳ Durée totale du prêt.....	5 ans
↳ Différé d'amortissement.....	0
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	4% fixe
↳ Taux annuel de progressivité	0%
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité.....	sans objet

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Dieppe s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Bred – Banque Populaire adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Bred – Banque Populaire, et l'association Maison des Jeunes-Maison pour Tous et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, l'association Maison des Jeunes-Maison pour Tous, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

↳ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

↳ 24 voix pour (groupe de la majorité)

↳ 13 voix contre (Mme Cotigny, Mme Massuger, Mme Gallais, M. Ancelot, groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

↳ 1 abstention (Mme Svrcek)

↳ Mme Sannier ne prend pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 20 octobre 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

